

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 05/08/2024 - 14658 - 1999 B 00064 - 352 588 727 - URBAT PROMOTION

URBAT PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 40.167.600 euros
Siège social : Résidence Oxygène – 1401 Avenue Du Mondial 98 – CS 68214
34965 Montpellier Cedex
352 588 727 RCS MONTPELLIER

(La "Société")

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le 05 avril,

[...]

A pris en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des décisions relatives à la Société sur l'ordre du jour suivant :

[...]

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

[...]

- Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance.

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte s'élevant à 3.955.977 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat déficitaire de l'exercice .. -3.955.977 €

Affectation

Au poste « Autres réserves », soit la somme de -3.955.977 €

Soit au total .. -3.955.977 €

Aucune distribution de dividendes n'est proposée en 2024 au regard de la perte de l'exercice et de la position de compte courant avec VINCI IMMOBILIER fortement créditrice, notamment pour alimenter les fonds propres nécessaire aux opérations en cours et à l'étude.

Origine

« Autres réserves »	4.091.525 €
Affectation résultat 2023 Autres réserves »	-3.955.977 €
Soit un total	135.548 €

Affectation

Distribution de dividendes 2023	
« Autres réserves » après affectation	135.548 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes .

Exercices	Revenus éligibles au PFU		Revenus non éligibles au PFU
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2022	14.971.560 €		0 €
31/12/2021	14.971.560 €		0 €
31/12/2020	0€		0 €

[...]

CINQUIEME DECISION

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prenant fin à l'issue l'assemblée générale annuelle appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, l'actionnaire unique décide de renouveler en qualité de membre du Conseil de Surveillance ses membres à savoir :

- Madame Virginie LEROY
- Monsieur Philippe MUSIALEK,

pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Madame Virginie LEROY et Philippe MUSIALEK ont déclaré par avance accepter lesdites fonctions si elles venaient à leur être confiées par renouvellement et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Les membres du Conseil de surveillance nommés seront amenés à se prononcer sur le renouvellement du mandat de leur Président et ainsi que le renouvellement du mandat du Président compte tenu du terme de son mandat.

SIXIEME DECISION

L'associé unique de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales requises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique également Président de la Société.

De tout ce que dessus il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Jean-Christophe LAURENT

Le Président

M. Jean-Christophe LAURENT

URBAT PROMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 40.167.600 euros
Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98
CS 68214 - 34 965 Montpellier Cedex 2
352 588 727 RCS Montpellier

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux-mille-vingt quatre
Le cinq avril

Le Conseil de surveillance s'est tenu par consultation écrite sur convocation de son Président.

Sont réputés présents :

- Madame Virginie LEROY
- Monsieur Philippe MUSIALEK

Madame Carole DEMIROZ est désignée secrétaire.

Ont été consultés sans droit de vote Monsieur Jean-Christophe LAURENT Président de la Société, Madame Sylvie GAUTIER Directeur Général, Monsieur Alain DURAND Directeur Général Adjoint.

Ont été consultés Monsieur Mathieu CLEMENT pour le cabinet MENON ET ASSOCIES et Monsieur Geoffrey MORISSON pour le cabinet KPMG AUDIT SUD EST.

En conséquence, le Président du Conseil de surveillance constate que les membres du Conseil de surveillance présents ou réputés présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que ledit conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat de Président du Conseil de Surveillance
- Renouvellement du mandat de Président de la société
- Questions diverses.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance décide de renouveler le mandat de Présidente du Conseil de Surveillance, de Madame Virginie LEROY, née le 30 janvier 1976 à Sainte-Catherine (62), de nationalité française, demeurant 16, rue Spontini à Paris (75116) et ce, avec effet à compter de ce jour, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, qui prendra ainsi fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Madame Virginie LEROY a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si elles venaient à leur être confiées par renouvellement et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance décide de renouveler le mandat de Président de la société, de Monsieur Jean-Christophe LAURENT, né le 28 février 1965 à Mulhouse (68) demeurant 66 bis boulevard Marseille Veyre à Marseille (13008) et ce avec effet à compter de ce jour, et ce pour une durée de trois années.

Il disposera des pouvoirs fixés par la Loi et par l'article 13 des statuts.

Monsieur Jean-Christophe LAURENT a déclaré par avance accepter lesdites fonctions de Président de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

FORMALITES

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres réputés présents, et le Secrétaire de séance.

Madame Virginie LEROY



Monsieur Philippe MUSIALEK



Madame Carole DEMIROZ

